

Madame la Secrétaire générale,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Secrétaires généraux et,
Monsieur le Secrétaire national,

Vous avez sollicité, le 2 juin dernier, une audience avant le 15 juin afin de me faire part de vos interrogations et me demander les réponses que je souhaite apporter à un certain nombre d'enjeux que vous qualifiez, à juste titre, d'importants.

Je vous informe que mon agenda ne me permet pas de vous recevoir dans le délai très court que vous souhaitez. Je note, en outre, que ces différents points ont déjà fait l'objet d'échanges approfondis, tant avec ma prédécesseuse qu'avec moi. Par ailleurs, plusieurs réunions de concertation, avec l'ensemble des organisations syndicales, sont prévues prochainement : le 13 juin à mon initiative afin de préparer les dispositions relatives à la fonction publique de la loi égalité réelle outre-mer, le 27 juin pour le prochain Conseil commun de la fonction publique. Enfin, comme vous le savez, mon cabinet et mes services sont en contact constant avec vous sur les différents sujets d'actualité et, pour ma part, vous avez pu constater que j'utilise toutes les occasions pour échanger le plus souvent possible.

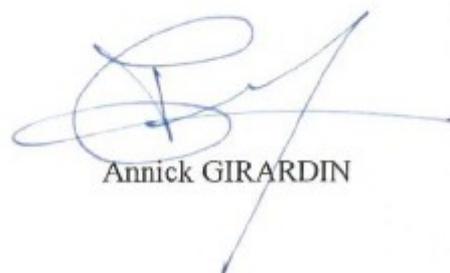
Je peux déjà vous indiquer que M. Philippe Laurent présentera son rapport aux organisations syndicales et aux employeurs lors du Conseil commun du 27 juin. Des groupes de travail seront organisés à compter de la rentrée prochaine afin d'envisager les mesures souhaitables. Je vous précise sur ce point que le Gouvernement réaffirme son attachement aux 35 heures.

Sur la question salariale, et comme vous l'indiquez, j'ai déjà exprimé la position du Gouvernement qui doit tenir compte des équilibres à préserver quant à l'évolution des rémunérations de la fonction publique – qui ne se limite pas à la seule valeur du point mais inclut également les mesures catégorielles. A cet égard, le décret du 11 mai 2016 met en œuvre la mesure de transfert primes-points, accompagnée de quarante-cinq textes statutaires et indiciaires concernant les trois versants de la fonction publique. Ces textes concrétisent la première étape de la revalorisation des carrières et des rémunérations. Il en est de même avec les mesures annoncées récemment concernant les enseignants, les policiers, les militaires. Ces éléments illustrent l'engagement du Gouvernement en faveur des fonctionnaires.

Je reste attachée à maintenir un dialogue de qualité approfondi dans le respect du cadre fixé par la réglementation qui prévoit l'implication de l'ensemble des organisations syndicales.

J'organiserai une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales, selon un ordre du jour qui vous sera communiqué et qui nous permettra de discuter des différents points d'actualité.

Veillez croire, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Présidents, Messieurs les Secrétaires généraux et Monsieur le Secrétaire national, à l'expression de ma considération distinguée.



Annick GIRARDIN